



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129045

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nouveau BTS esthétique, cosmétique, parfumerie qui devrait remplacer dès septembre 2012 l'actuel BTS d'esthétique cosmétique. La profession, attachée à la qualité de sa formation et au niveau élevé de la qualification de ses esthéticiennes, s'inquiète quant à cette nouvelle formation. Elle réduirait à 180 heures soit un tiers des heures de technique esthétique de l'ancien BTS (513 heures). La profession considère que le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de technique esthétique dispensée sur une période de 500 heures est un minimum requis indispensable à une formation de qualité, les spécialisations devant se faire sur une 3e année. Il lui demande sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour assurer une formation de qualité à ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129045

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 février 2012, page 1785

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)